



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 012/2024
SÉANCE N° 1 DU 5 FÉVRIER 2024

ADOPTION ET ABROGATION DE SERVICES COMMUNS

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 23), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (jusqu'à 19 h 35), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 23), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 31), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huamé.

Étaient représentés

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boissontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Poirier, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 19 h 35), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Julien Brocail a donné pouvoir à Antoine Caplan, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 février 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

ADOPTION ET ABROGATION DE SERVICES COMMUNS

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval et de son CCAS en date du 11 janvier 2024,

Considérant les projets de conventions joints en annexe,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les 19 conventions de création de services communs suivantes sont adoptées :

- direction générale des services,
- pilotage administratif et financier,
- finances,
- commande publique,
- ressources humaines,
- proximité,
- vie citoyenne et vie institutionnelle,
- ressources naturelles économie circulaire,
- mobilités durables,
- pilotage et transversalité du secteur solidarité soins pour tous,
- petite enfance et parentalité,
- santé et handicap,
- pilotage et transversalité du secteur développement économique et urbain,
- transitions énergétiques,
- nature et villes,
- cultures pour tous,
- sports pour tous,
- transitions et innovations,
- valorisation attractivité participation.

Article 2

Les 11 services communs suivants sont abrogés :

- aménagement et environnement,
- archives,
- bâtiments,
- cultures,
- affaires juridiques et commande publique,
- direction des ressources humaines (DRH),
- systèmes d'information et de télécommunication,
- entité DGA ressources,
- finances,
- direction générale des services,
- assemblées.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soutani, Marie-Cécile Clavreul et Chantal Grandière).

Signé : Le Président,

Florian Bercault